

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 3 juillet 2019, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-01-19/B-00175  
**Propriétaire(s) :** William Carl Hawkins et Linda Mary Hawkins  
**Emplacement :** 3510, promenade Donnelly  
**Quartier :** 21 - Rideau-Goulbourn  
**Description officielle :** partie du lot 14, façade entrecoupée  
**Zonage :** AG3  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

En 2017, le Comité a accordé une demande d'autorisation D08-01-17/B-00420 visant à céder une partie de leur bien-fonds au propriétaire du bien-fonds voisin au nord-est situé au 3574, promenade Donnelly Drive. La demande d'autorisation n'a pas été menée à bien dans les délais prescrits. Les propriétaires souhaitent maintenant aller de l'avant conformément à leur projet initial.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain disjoint aura une façade de 127 mètres sur la promenade Donnelly sur une profondeur irrégulière de 450 mètres. Sa superficie sera de 6,3 hectares. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera cédée au propriétaire du bien-fonds voisin au nord-est situé au 3574, promenade Donnelly.

Le terrain conservé aura une façade de 37 mètres sur la promenade Donnelly sur une profondeur irrégulière de 300 mètres. Sa superficie sera de 1,5 hectare. Une maison isolée et une remise occupent actuellement cette parcelle située au 3510, promenade Donnelly.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.